Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : PERSIL PROFESSIONAL (SAVON DE MARSEILLE)

- REFERENCE : 2024

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Poudre pour le lavage du linge.

E-mail : FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Pas de risque spécifique connu

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation solide alcaline

Constituants contribuant aux dangers :
Tensio-actifs non ioniques - Xn,N; R22-41-50 5 à 15%
Tensio-actifs anioniques - Xn, R22-38-41 5 à 15%
Carbonate de sodium - Xi; R36 5 à 15%
Silicate de sodium - Xi; R38-41 1 à 5%
Enzymes - Xn; R42-36 < 5%

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver abondamment avec de l'eau.
EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le centre ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION:
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : - EQUIPEMENT DE PROTECTION : comme pour le contrôle de l'exposition.
Produit non inflammable.
En cas d'incendie, utiliser les moyens d'extinction spécifiques à ceux du produit cause de l'incendie.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Comme pour le contrôle de l'exposition.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Eviter la formation de poussières.
Ne pas respirer les poussières.
Eviter tout contact avec les yeux.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Stocker à l'abri de l'humidité, d'une source de chaleur, et à l'écart des acides.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Port de lunettes de protection.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL :
Fontaine oculaire et lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Poudre blanche.

PH : en solution à 1% : 10.9

Température de changement d'état :
non applicable

Point éclair : non applicable /

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : densité apparente: 615 g/l

Solubilité : soluble dans l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- PRODUIT IRRITANT.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION :
- Peau : non irritant dans les conditions normales d'utilisation.
- Yeux : irritant.
SENSIBILISATION : pas d'effet connu.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (décret et arrêtés du 24/12/87)

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur tant pour le produit que pour les emballages.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Produit non classé dangereux suivant le guide AISE de la classification des détergents, conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE .

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface anioniques		X		
Agents de surface non ioniques		X		
Savon	X			
Zéolites			X	

-

ENZYMES	PRESENCE

- Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité 'de nos produits classés ''Dangereux''' peuvent être consultées et/ou obtenues par Accès Internet: http://www.diese-fds.com

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles